

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
160 francs suisses
Fascicule mensuel:
16 francs suisses

103^e année – N° 6
Juin 1990

Le Droit d'auteur

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS

Convention de Berne. Adhésion à l'Acte de Paris (1971) : Pologne	195
--	-----

ÉTUDES

La rémunération pour copie privée et le principe du traitement national, par <i>Walter Dillenz</i>	196
--	-----

CORRESPONDANCE

Lettre du Ghana, par <i>Andrew Amegatcher</i>	213
---	-----

CALENDRIER DES RÉUNIONS	216
-----------------------------------	-----

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

ARGENTINE

Loi portant modification de la loi n° 11723 sur le droit d'auteur (n° 23741, du 18 octobre 1989)	Texte 1-01
--	------------

COLOMBIE

Décret réglementant l'enregistrement du logiciel dans le Registre national du droit d'auteur (n° 1360, du 23 juin 1989)	Texte 2-01
---	------------

JAPON

Loi portant modification de certaines dispositions de la loi sur le droit d'auteur (n° 43, du 28 juin 1989)	Texte 3-05
---	------------

OMPI 1990

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives aux traités

Convention de Berne

Adhésion à l'Acte de Paris (1971)

POLOGNE

Le Gouvernement de la Pologne a déposé le 1^{er} mai 1990 son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 2 octobre 1979, avec la déclaration, conformément à l'article 28.1)b) de l'Acte de Paris (1971), selon laquelle son adhésion n'est pas appli-

cable aux articles 1 à 21 et à l'Annexe.

L'Acte de Paris (1971), tel que modifié le 2 octobre 1979, de ladite convention entrera en vigueur, à l'exception des articles 1 à 21, à l'égard de la Pologne, le 4 août 1990.

Notification Berne n° 129, du 4 mai 1990.

Etudes**La rémunération pour copie privée
et le principe du traitement national**

Walter DILLENZ*

Correspondance

Lettre du Ghana

Andrew AMEGATCHER*

(Traduction de l'OMPI)

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI*

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

2-6 juillet (Genève)

Comité des questions administratives et juridiques du PCT (troisième session)

Le comité examinera des propositions de modification du règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), notamment en relation avec la procédure régie par le chapitre II du PCT.

Invitations : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.

2-13 juillet (Genève)

Comité d'experts sur les dispositions types de législation dans le domaine du droit d'auteur (troisième session)

Le comité continuera d'examiner des normes proposées dans le domaine des œuvres littéraires et artistiques pour les législations nationales sur la base de la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Berne ou de l'OMPI et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

24 septembre - 2 octobre (Genève)

Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt et unième série de réunions)

Certains des organes directeurs se réuniront en session ordinaire, d'autres en session extraordinaire.

Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats ainsi que certaines organisations.

15-26 octobre (Genève)

Comité d'experts institué par l'Arrangement de Nice (seizième session)

Le comité achèvera la cinquième révision de la classification établie en vertu de l'Arrangement de Nice concernant la classification interationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques.

Invitations : Etats membres de l'Union de Nice et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations.

22-26 octobre (Genève)

Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (deuxième session)

Le comité examinera des principes pouvant être retenus pour un éventuel traité multilatéral.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI ou parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

29 octobre - 9 novembre (Genève)

Comité d'experts sur l'harmonisation de certaines dispositions des législations protégeant les inventions (deuxième partie de la huitième session)

Le comité continuera d'examiner un projet de traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets).

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.

* La première session du Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, qui a été annoncée précédemment dans le présent calendrier pour la période du 29 octobre au 2 novembre 1990, a été renvoyée à plus tard.

7-9 novembre (Genève)	Réunion préparatoire à la conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (deuxième partie) La réunion achèvera les préparatifs de l'organisation de la conférence diplomatique. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris, OAPI et OEB.
26-30 novembre (Genève)	Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (deuxième session) Le groupe de travail poursuivra l'étude d'un règlement d'exécution pour la mise en œuvre du Protocole de Madrid de 1989. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris ayant exprimé leur désir de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.
10-14 décembre (Genève)	Comité des questions administratives et juridiques du PCT (quatrième session) Le comité poursuivra les travaux entrepris à sa troisième session (2-6 juillet 1990). <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union du PCT et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union du PCT ainsi que certaines organisations.
1991	
28-30 janvier (Genève)	Réunion(s) d'information sur la révision de la Convention de Paris Une réunion d'information des pays en développement membres de l'Union de Paris et de la Chine et, si le désir en est exprimé, des réunions d'information de tout autre groupe de pays membres de l'Union de Paris se tiendront en vue de procéder à un échange de vues sur les nouvelles propositions de modification qui auront été élaborées par le directeur général de l'OMPI pour les articles de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle dont la révision est à l'examen. <i>Invitations</i> : voir le paragraphe précédent.
31 janvier et 1^{er} février (Genève)	Assemblée de l'Union de Paris (quinzième session) L'assemblée définira les étapes ultérieures de la procédure à suivre concernant la révision de la Convention de Paris et prendra connaissance des propositions susmentionnées du directeur général de l'OMPI. Elle décidera aussi de la composition d'une réunion préparatoire qui se tiendra au cours du premier semestre de 1991. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
3-28 juin (La Haye)	Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets Cette conférence diplomatique négociera et adoptera un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets (traité sur le droit des brevets). <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que certaines organisations.
23 septembre - 2 octobre (Genève)	Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-deuxième série de réunions) Tous les organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI se réunissent en sessions ordinaires une fois tous les deux ans, les années impaires. Lors des sessions de 1991, les organes directeurs auront entre autres à passer en revue et à évaluer les activités menées depuis juillet 1990 ainsi qu'à examiner et à adopter le projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 1992-1993. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que certaines organisations.
18 novembre - 6 décembre (dates et lieu à confirmer)	Conférence diplomatique de révision de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (cinquième session) La conférence diplomatique doit négocier et adopter un nouvel acte de la Convention de Paris. <i>Invitations</i> : Etats membres de l'Union de Paris et, sans droit de vote, Etats membres de l'OMPI ou de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'Union de Paris ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1990

10 et 11 octobre (Genève)

Cinquième réunion avec les organisations internationales

La réunion est destinée à permettre aux organisations internationales non gouvernementales d'exprimer leurs opinions sur des questions relatives à la révision de la Convention UPOV.
Invitations : Etats membres de l'UPOV et certaines organisations internationales non gouvernementales.

12, 15 et 16 octobre (Genève)

Comité administratif et juridique (vingt-huitième session)

Le comité continuera de préparer la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales.

17 octobre (Genève)

Comité consultatif (quarante-deuxième session)

Le comité préparera la vingt-quatrième session ordinaire du Conseil.

Invitations : Etats membres de l'UPOV.

18 et 19 octobre (Genève)

Conseil (vingt-quatrième session ordinaire)

Le Conseil examinera les rapports sur les activités de l'UPOV en 1989 et durant la première partie de 1990 et approuvera des documents destinés à la Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV.

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

1991

4-19 mars (dates et lieu à confirmer)

Conférence diplomatique de révision de la Convention UPOV

Invitations : Etats membres de l'UPOV et, sans droit de vote, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de l'UPOV ainsi que, en qualité d'observateurs, certaines organisations.

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1990

27 et 28 septembre (Bruxelles)

Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) : Assemblée générale annuelle

7-13 octobre (Budapest)

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) : Congrès

1991

20 et 21 janvier (Cannes)

Association internationale des avocats du monde et des industries du spectacle : Réunion des avocats internationaux

22-29 avril (mer Egée)

Association littéraire et artistique internationale (ALA) : Congrès

